

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Convocation le 9 septembre 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau et Fabrice Redoules*

*Étaient absents : Fabrice De Nardi, Dominique Colombo, Rémy Soullignac; et Élisabeth Bousquet qui donne procuration à Frédérique Boret*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret*

**DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget 2019.

En effet, au moment de voter le budget en avril 2019, la commune n'avait pas encore reçu le devis pour l'opération de remaniement de la toiture de l'église, néanmoins elle avait budgété la somme de 8 000€ en dépenses et 5 120€ en recette. Le devis étant de 20 164,56€ TTC et les demandes de subventions retournées et accordées par le Département, La Région et L'État.

Pour équilibrer le budget, Monsieur Le Maire propose la décision modification suivante :

<b>D11/6228</b> : Charges à caractère général/ Divers	- 4 683,56€	
<b>021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	4 683,56€	
<b>D21/21318/201903</b> : Autres bâtiments publics / Opération Toiture église St Laurent		+ 12 164.56€
<b>023 : Virement à la section d'investissement</b>		4 683,56€
<b>R/13/1321/201903</b> : Subventions d'investissement État et établissements nationaux/ Opération Toiture église St Laurent		+ 4 161€
<b>R/13/1322/201903</b> : Subventions d'investissement Région/ Opération Toiture église St Laurent		+ 2 080€
<b>R/13/1323/201903</b> : Subventions d'investissement Département/ Opération Toiture église St Laurent		+ 1 240€

De plus, tout comme l'opération de remaniement de la toiture de l'église St Laurent, l'opération d'aménagement du cimetière St Martin, le budget est insuffisant. La commune a reçu plusieurs devis pour un montant total de 40 746€ TTC, le budget initial étant approvisionné de 12 000€, il faut donc procéder à la décision modificative suivante :

<b>D11/6228</b> : Charges à caractère général/ Divers	- 28 746,00€	
<b>021</b> : Virement de la section de fonctionnement	28 746,00€	
<b>023</b> : Virement à la section d'investissement		28 746,00€
<b>D21/21316/201802</b> : Équipements cimetière/ Opération Aménagement cimetière St Martin		+ 28 746,00€

Pour finir, un mouvement de crédit est nécessaire pour équilibrer le fonctionnement. Monsieur Le Maire explique que la commune a bénéficié de plus de recette au compte 7588 et qu'elle est déficitaire au compte 739221, donc il propose le mouvement suivant :

<b>D14/739221</b> : Atténuation de produit/FNGIR	+21€
<b>R75/7588</b> : Autres produits de gestion courante/ Autres produits divers de gestion courante	+21€

**Le conseil municipal vote et approuve :**

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Les Arques, le 16/09/2019**

**Le Maire,  
Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 18/09/2019  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous

